

ésban



École supérieure
des beaux-arts de Nîmes

Présentation

page 3

Organisation de l'établissement

page 5

Règlement des études

page 9

La personnalisation et l'accompagnement des parcours

page 22

Les stages

page 24

Les échanges internationaux

page 25

La bibliothèque

page 28

L'observatoire de l'orientation et de l'insertion

page 29

Vivre et étudier à Nîmes

page 30

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est issue de la même tradition de l'enseignement du dessin à des fins industrielles au XIX^e siècle que la majorité des écoles d'art territoriales.

Réservée en priorité aux enfants de négociants ou de fabricants qui se destinent aux manufactures d'étoffe de soie, à des enfants de maîtres maçons ou d'autres ouvriers distingués par leur habileté «dans les arts mécaniques», elle est née des besoins de son environnement industriel autour de 1811.

En 1823, l'école prévoit une direction unique pour sa propre gestion et celle du musée : un dépôt de peintures, d'antiques et de moulages créé dans la Maison Carrée et servant directement à l'enseignement. Cette proximité allait inaugurer le lien entretenu avec les institutions de production et de diffusion de l'art encore à l'oeuvre aujourd'hui.

Le renouveau déterminant intervenu dans les années 1970-1980 suite à la réforme des écoles d'art de 1973, permettra à la nouvelle École des beaux-arts de Nîmes de voir de nombreux artistes de la scène contemporaine enseigner, et parfois même diriger cette école.

Au cours des années 2000, l'École a entrepris une mutation progressive pour ouvrir son enseignement à de nouvelles pratiques plus en lien direct avec la création actuelle. Depuis 2010, l'École est régie sous la forme d'un établissement public d'enseignement supérieur artistique placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la Ville de Nîmes.

L'établissement délivre le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique à Bac+5 valant grade Master 2 depuis 2012 et le Diplôme National d'Art valant grade Licence depuis 2018. Inscrit au sein des établissements d'enseignement supérieur du bassin méditerranéen, l'établissement adhère également à l'Association Nationale des Écoles d'Art (Andéa) maintenant une position singulière entre l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe (processus de Bologne) et la promotion d'une pédagogie de la création artistique par les artistes.

Au fil du temps, sa spécialisation sur les Pratiques de l'exposition a trouvé sa place dans les enseignements en 1^{er} et 2nd cycle, au coeur de l'activité de recherche, et à travers les partenariats institutionnels avec Carré d'art – Musée, le FRAC Occitanie-Montpellier, le CRAC de Sète et le MRAC de Sérignan.

Depuis 2016, l'offre de formation s'enrichit progressivement d'une offre pédagogique dans le champ des Arts et création littéraire mais aussi d'un Diplôme d'établissement dédié à la production et la régie des œuvres et des expositions.

L'Ésban est également partenaire de la CPGE Arts et design, créée avec le Lycée Hemingway et l'Université de Nîmes.

Enfin, le partenariat avec le Post-master OFFSHORE de l'École nationale supérieure art et design de Nancy, permet chaque année à des étudiants de 4^e année et à un diplômé de se former à Shanghai, durant un semestre ou encore une année.

Attentive à l'ouverture sur le monde comme à l'hétérogénéité des pratiques artistiques du XXI^e siècle, l'Ésban entreprend régulièrement, notamment à travers les programmes Erasmus+, des partenariats avec des établissements étrangers pour favoriser la mobilité des étudiants et des équipes.

Bienvenue à l'Ésban et bonne année à l'Ésban !

Christelle Kirchstetter
Directrice générale

Organisation de l'établissement

Organigramme

Président

Daniel-Jean Valade

Direction générale

Christelle Kirchstetter

Pôle Études

Direction des études

Delphine Maurant

Communication et projets

Cécile Martinez

Bibliothèque

Marjorie Borios

Scolarité

Élisabeth Klimoff

Relations internationales

Lola Wohlfahrt

L'équipe pédagogique

Enseignement supérieur

Brigitte Bauer: photographie

Annalisa Bertoni / Jérôme Game:

littérature et création littéraire

Jean-Marc Cerino: peinture-image

Hubert Duprat: art

Dror Endeweld: volume

Maïder Fortuné: vidéo

Jean-Claude Gagnieux: performance-son

Augustin Pineau: dessin

Natacha Pugnet: art contemporain

Albert Ranieri: histoire de l'art

Isabelle Simonou-Viallat: dessin-peinture

Adam Thorpe: anglais

David Vallance: pratiques éditoriales

Arnaud Vasseux: volume

Frédéric Gleyze: assistant d'enseignement vidéo

Nicolas Grosmaire: assistant d'enseignement

Cours publics / APA

Charlette Knoll: enfants

Steven Le Priol: adolescents et Édition

En cours de recrutement: dessin et peinture

Pôle Administration et technique

Direction administrative

Estelle Imbert

Comptabilité

Gwenaëlle Balcerek

Ressources Humaines

Vanessa Champ

Assistant administratif /

Cours et ateliers publics

Christophe Denoyelle

Accueil et régie

Sébastien Bouschet

Ateliers techniques

Audrey Jamme: édition

Javier Alonso: bois / métal



Vue de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes
© Ésban

Les locaux

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est répartie sur trois sites dans le centre historique de la ville, pour une superficie totale de 4500 m² :

- L'Hôtel Rivet et le Chapitre situés au 10 Grand'Rue
 - Le site des Oliviers situé 56 rue des amoureux
- L'Hôtel Rivet** contient une galerie d'exposition de 280 m², une salle de conférence, un plateau technique (3 espaces informatiques – PAO, TD, Vidéo/Son –), un studio de prises de vues photographiques et vidéo), une bibliothèque, ainsi que les ateliers collectifs destinés aux 4^e et 5^e années.

Le bâtiment du Chapitre regroupe pour sa part le studio photo ainsi que trois ateliers collectifs de 200 m² chacun, à destination des trois premières années.

Le site des Oliviers héberge l'atelier volume et l'atelier de pratiques éditoriales.



Vue de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes © Myr Muratet / Ésban

Les ateliers techniques

Les ateliers – Hôtel Rivet et Chapitre

À partir de la 1^{re} année, les étudiants disposent d'ateliers accessibles uniquement durant l'année universitaire. Avant le départ en vacances, les ateliers doivent être débarrassés.

L'atelier de pratiques éditoriales

L'atelier d'édition regroupe l'ensemble des pratiques nécessaires à l'élaboration d'un projet d'édition d'art. S'y rejoignent techniques traditionnelles autant que contemporaines : gravure en taille-douce grand format, xylographie, linogravure, lithographie, typographie, sérigraphie, offset, « tampographie » et impression numérique. En plus du matériel d'impression, l'atelier dispose d'un important stock de papier ainsi que de divers outils de façonnage et de fabrication : machines à relier, massicots, cisailles, presses de relieur, banc de reproduction, etc.

L'atelier espace / volume / sculpture – Espace Création

L'atelier principal réunit les équipements nécessaires au travail du fer, du bois et de ses dérivés. Il est accessible sur réservation en étroite collaboration et sous le contrôle du technicien. Un second atelier est adapté aux pratiques du modelage et du moulage.

Le laboratoire de photographie – Bâtiment du Chapitre

Ce laboratoire argentique noir et blanc équipé de cinq agrandisseurs peut être utilisé simultanément par quatre étudiants, sur réservation. Il est adapté à l'initiation et au perfectionnement au petit, moyen et grand format (jusqu'à 4 × 5 pouces).

Le plateau technique – Hôtel Rivet

Les ateliers vidéo, infographie et photo numérique disposent d'un ensemble de quatre salles reliées entre elles.

P.A.O. / Infographie & photographie numérique

Cellule incluant des appareils de qualité professionnelle spécialisée dans le traitement de l'information numérique, de l'illustration vectorielle, de l'image numérique et de la conception de documents dédiés à la publication. Équipé de plusieurs stations de travail (avec tablettes numériques), de numérisation (scanners à plat avec dos pour transparent), de logiciels spécialisés et d'une chaîne d'impression (laser couleur et noir et blanc pour l'édition et imprimante jet d'encre pour les grands et moyens formats numériques), ce lieu a aussi une connexion internet sécurisée et reste à disposition en continu pendant les heures d'ouverture de l'école. Un équipement informatique de huit postes permet le traitement de photos numériques.

Vidéo / Son

Ces ateliers comprennent, d'une part, une salle informatique avec stations professionnelles dédiées au traitement vidéo (SD et HD), sonore et film d'animation – montage, mixage, étalonnage, encodage, conception de DVD –, et, d'autre part, un studio de prises de vues (photo / vidéo) et un espace dédié à l'enregistrement du son. Les ateliers vidéo /son sont accessibles sur réservation. Prêt de matériel, prises de vues et de son, éclairages, captation multi-caméras, accessoires divers... Matériels de diffusion (vidéoprojecteurs, moniteurs, écrans LCD et LED, lecteurs DVD, ampli/enceintes...) utilisés pour le montage des projets d'expositions d'étudiants dans l'école et pour la présentation des diplômes.

En dehors des cours, l'accès aux ateliers techniques est autorisé sur rendez-vous.

Règlement des études

Admission > page 10

Critères pour entrer en 1^{re} année
Pour les non-bacheliers
Épreuves de l'examen d'entrée en 1^{ère} année
Modalités d'inscription
L'entrée aux semestres 3 ou 7
Les étudiants étrangers
Cas particuliers
Inscriptions et réinscriptions
L'abandon en cours de cursus
Communication
Droits d'inscription et autres frais

Organisation des études > page 13

Le cursus d'enseignement
L'évaluation
Qu'est-ce que l'ECTS ?
L'évaluation à l'Ésban
Redoublement et rattrapage
La note locale
Code de notation européen
Les rattrapages
La présence
Consultation des copies et procédure de réclamation
Plagiat-contrefaçon

Cycle 1 > page 17

Licence et DNA
Évaluation et réglementation
Année 1 – Semestres 1 et 2
Passage aux semestres 2 et 3
Année 2 – Semestres 3 et 4
Passage au semestre 4
Passage au semestre 5
Année 3 – Semestres 5 et 6
Passage au semestre 6
Présentation au diplôme
Modalités de l'épreuve du DNA
Validation et résultats

Cycle 2 > page 21

Master et DNSEP
Modalité d'accès en second cycle
Année 4 – Semestres 7 et 8
Modalités d'évaluation
Passage au semestre suivant
Le mémoire de Master
Année 5 – Semestres 9 et 10
Modalités d'évaluation
Modalités de l'épreuve du DNSEP

La personnalisation des parcours > page 25

L'année de césure
Le bi-cursus
Diplôme d'établissement Production
Contrat d'études

L'organisation et le règlement des études de l'Ésban précise les modalités d'études à l'Ésban en s'appuyant sur :

- l'arrêté du 8 octobre 2014, modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013, portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- le décret n°2014-817 du 17 juillet 2014 relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques – création du Diplôme National d'Art (DNA).
- l'arrêté du 16 juillet 2013 dans sa version consolidée au 25 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- le décret n°2013-156 du 20 février 2013, dans sa version consolidée du 21 août 2013, relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans des établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- Chaque étudiant est tenu d'avoir pris connaissance du règlement des études dès son entrée à l'école.

Admission

Critères pour entrer en 1^{re} année

- être titulaire du baccalauréat (ou candidat à la session de l'année en cours)
- être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- satisfaire aux épreuves de l'examen d'entrée
- avoir 18 ans minimum dans l'année d'inscription.

Pour les personnes qui atteignent l'âge de 32 ans, l'inscription en formation initiale est soumise à l'avis de la direction.

Les conditions d'accès diffèrent :

- pour les salariés ou demandeurs d'emploi, l'inscription se fait sous le statut de stagiaire de la formation continue.
- pour les personnes non entrées dans la vie active, l'inscription se fait sous le statut de la reprise d'études. Cette formation n'est pas financée.

Pour les non-bacheliers

Des dérogations pour présenter l'examen d'entrée peuvent être demandées par des candidats justifiant d'un niveau de fin d'études secondaires.

La décision est prise par la direction de l'établissement après avis de la commission de recevabilité.

Le candidat dépose un dossier artistique et pédagogique auprès de l'établissement. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures. Toute décision de non-recevabilité fait l'objet d'une notification motivée au candidat.

La commission de recevabilité comprend au moins trois membres :

- la direction de l'établissement ou son représentant, président ;
- au moins deux professeurs nommés par la direction.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Épreuves de l'examen d'entrée en 1^{re} année

Il existe une ou deux sessions d'admission par an, au printemps, et éventuellement au mois de septembre. Les candidats ayant échoué à la session de printemps ne peuvent se réinscrire à la session de septembre. Chaque session d'examen fait l'objet d'une publicité. Elle comprend :

- une épreuve écrite de culture générale destinée

à évaluer la culture générale et la maîtrise de la langue française du candidat

- une épreuve plastique
- une épreuve de langue étrangère
- un entretien avec un jury comprenant trois professeurs nommés par la direction et s'appuyant sur la présentation d'un dossier de travaux personnels. L'entretien a pour objet de mesurer le parcours et les motivations du candidat.

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage dans le hall de l'école et sur le site internet.

Pour les étudiants non francophones, le Test de Connaissance du Français (TCF) est obligatoire (niveau B2) au moment de l'inscription à l'examen d'entrée, et au plus tard lors de l'inscription administrative. En l'absence du niveau B2, l'inscription de l'étudiant ne pourra être validée.

Modalités d'inscription

Deux possibilités de retrait du dossier :

1. auprès du service de la scolarité et de l'accueil de l'école
2. en téléchargeant les documents sur esba-nimes.fr

L'entrée aux semestres 3 ou 7

L'admission en cours de cursus des premier et deuxième cycles est ouverte au début de chaque année.

Pour être recevables à l'admission aux semestres 3 ou 7, les candidats doivent justifier respectivement de 60 ou 180 crédits européens :

- 1) obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
 - a) dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
 - b) dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
- 2) obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le candidat à l'accès au semestre 3

présente un dossier artistique qui comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures devant la commission d'équivalence de premier cycle de l'établissement.

La commission d'équivalence comprend :

- la direction de l'établissement ou son représentant, président ;
- au moins trois professeurs nommés par la direction.

La décision d'admission en cours de cursus du candidat est prise par la commission à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La direction de l'établissement notifie au candidat la décision de la commission.

La décision de refus est motivée. La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique fourni par le candidat et du résultat de l'entretien.

Le candidat à l'accès au semestre 7

présente un dossier artistique qui comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures devant la commission d'admission en deuxième cycle de l'établissement.

La commission comprend au moins trois professeurs du cycle nommés par la direction.

L'un des professeurs est titulaire d'un diplôme de doctorat. Le président de la commission est désigné par la direction de l'établissement parmi ses membres. La décision d'admission est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction.

La décision de refus est motivée.

Les résultats des commissions font l'objet d'un affichage dans le hall de l'école et d'une mention sur le site internet.

Les étudiants étrangers

Pour les étudiants étrangers non francophones, un certificat de TCF (Test de Connaissance du Français) de niveau B2 est obligatoire au moment de l'inscription à l'examen d'entrée, et au plus tard lors de l'inscription administrative (leur niveau de maîtrise est apprécié également à l'oral lors de l'entretien avec le jury).

En l'absence du niveau B2, l'inscription de l'étudiant ne pourra être validée.

Nous attirons l'attention des étudiants étrangers sur la nécessaire maîtrise de la langue française durant leur cursus d'études. Leur présentation au diplôme ne pourra être effective si le niveau de langue n'est pas jugé satisfaisant par l'équipe pédagogique.

La validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État participant à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français. Ils doivent par ailleurs être traduits en français et leur traduction certifiée par un organisme agréé. Il est fortement recommandé aux candidats étrangers de s'inscrire sur le site de Campus France. Dans ce cas, l'entretien d'admission aura lieu par skype, seulement si l'inscription sur Campus France est validée et si l'étudiant atteste ne pas résider en France.

Cas particuliers

Les étudiants qui pour des raisons spécifiques (travail salarié, entrepreneur, en situation de handicap, engagé dans un double cursus, sportif de haut niveau etc ...) ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions que les autres étudiants, doivent en aviser l'Ésban au plus tôt après leur inscription administrative. La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par la direction de l'établissement en concertation avec l'équipe pédagogique.

Le statut d'étudiant salarié est reconnu sur présentation d'un contrat de travail de 15h hebdomadaire minimum mentionnant le volume horaire et l'emploi du temps de l'étudiant. Il donne lieu, après appréciation de la direction et de l'équipe pédagogique, à la possibilité de présenter le DNA en 4 ans ou le DNSEP en 3 ans. Le suivi d'un bi-cursus donne également cette possibilité ou celle d'obtenir des équivalences entre les deux formations. La déclaration de salariat ou de bi-cursus doit être faite au plus tôt auprès de la direction des études qui propose un aménagement de l'emploi du temps en concertation avec l'équipe pédagogique.

Inscriptions et réinscriptions

Les étudiants reçoivent leur notification pour s'inscrire ou se réinscrire, au cours des mois de juin et juillet. Ils doivent obligatoirement signaler au service de la scolarité de l'école

leur décision de désistement. Tous les étudiants doivent régler leurs frais d'inscription au moment de la remise de leur dossier d'inscription.

Les candidats ayant été reçus à l'examen d'entrée sont inscrits à l'Ésban et obtiennent leur carte d'étudiant après avoir :

- obtenu leur baccalauréat ou leur année d'études supérieures en cas d'admission en cours de cursus;
- acquitté les droits annuels d'inscription au cursus;
- justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale;
- justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Elle est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits à l'Ésban peuvent être accueillis pendant les cours et ateliers.

L'abandon en cours de cursus

L'abandon en cours de cursus doit faire l'objet d'une information par courrier postal adressée à la direction générale de l'établissement. En l'absence de cette communication, l'abandon sera acté par l'équipe pédagogique sur le relevé de notes de fin de semestre. Une absence de 2 semaines consécutives non justifiée entraîne automatiquement un acte de décision d'abandon par le candidat qui sera notifié sur le relevé de notes de fin de semestre.

L'étudiant doit alors restituer dans les meilleurs délais les ouvrages empruntés à la bibliothèque et le matériel prêté. L'arrêt de la scolarité en cours d'année entraîne la suppression des bourses (démarches faites par l'administration de l'école auprès des services du CROUS). L'abandon en cours de cursus de la part de l'étudiant ou acté comme tel par l'équipe pédagogique ne donne droit à aucun remboursement de droits d'inscription.

Communication

Toute communication de l'école avec les étudiants a lieu par mail et à l'adresse donnée par l'école lors de l'inscription sous la forme suivante: *p.nom@esba-nimes.fr*. Il appartient à chaque étudiant de l'installer et la consulter quotidiennement.

Droits d'inscription annuels et autres frais

Frais d'inscription à l'examen d'entrée, à la commission d'admission en premier cycle et à la commission d'admission en second cycle: 40 €
Les frais restent acquis que les candidats se présentent ou non à l'examen d'entrée.

Droits d'inscription annuels

Année de cycle 1 ou 2 : 520 €

Formation DE lors d'une année de Césure : 520 €

Formation DE en double cursus : 650 €

Formation DE uniquement : 520 €

Césure hors Ésban : 30 €



Travaux d'étudiant présentés dans le cadre de la soutenance du DNSEP, 2019 © Marvina Scarpellini / Ésban



Workshop de l'Atelier Recherche Création Peinture © Myr Muratet / Ésban

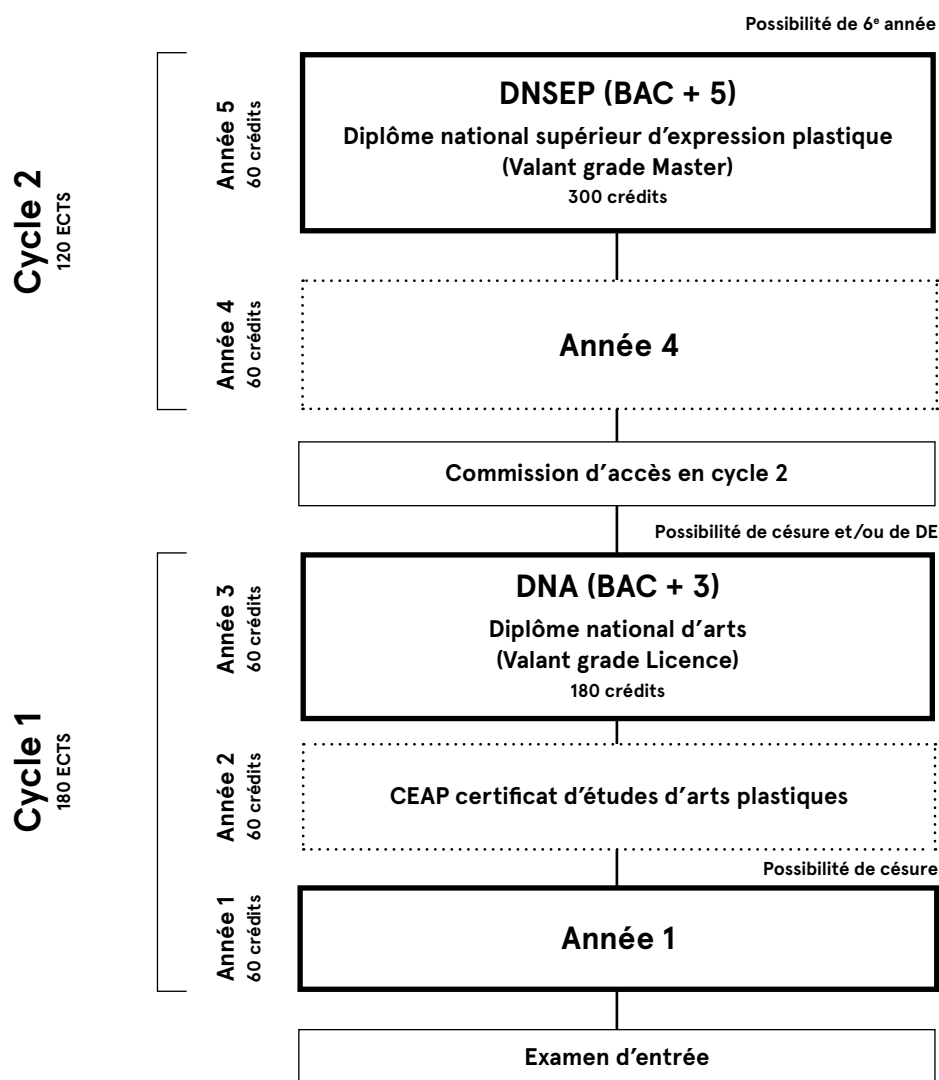
Organisation des études

Le cursus d'enseignement

Le cursus en école d'art se déroule sur 3 et/ou 5 ans. Les études sont organisées en deux cycles :

- **le Cycle 1** comprend 6 semestres. Il permet l'acquisition des apprentissages fondamentaux (techniques, théoriques, pratiques) et une première approche de la recherche. Il est validé par le Diplôme National d'Art (DNA) valant grade Licence depuis 2018.

- **le Cycle 2** comprend les 4 semestres suivants. C'est le temps de la spécialisation validé par le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) valant grade Master depuis 2012.



L'évaluation

La volonté de l'Union européenne de créer un espace ouvert en matière d'éducation et de formation l'a conduite à favoriser la coopération et les échanges entre les établissements européens d'enseignement supérieur et à œuvrer vers une transparence et une lisibilité pour les formations relevant de ces établissements.

Qu'est-ce que l'ECTS (European Credits Transfer System) ?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits, soit 30 crédits par semestre. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études est d'une durée de 34 semaines par an, la valeur d'un crédit représente donc 25 à 30 heures de travail.

La charge de travail de l'étudiant se compose du temps nécessaire pour participer à toutes les activités éducatives telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, colloques, conférences, workshops, étudier de manière autonome et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et après l'évaluation appropriée des résultats de la formation. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée. À noter que les crédits sont insécables.

L'évaluation à l'Ésban

Le système d'évaluation à l'Ésban est composé d'une évaluation individuelle par chaque enseignant pour son enseignement et d'une évaluation collective par un jury de bilan, par semestre. L'étudiant doit valider chaque ECTS de chaque discipline sans possibilité de compensation d'un enseignement à un autre.

Les évaluations représentent à la fois des temps à part entière dans le calendrier académique et des temps pédagogiques auprès des étudiants.

Chaque étudiant est évalué chaque semestre selon trois modes :

- l'évaluation individuelle par enseignant qui attribue ses crédits selon un contrôle continu.

- l'évaluation individuelle par un enseignant qui attribue ses crédits selon un examen final.
- l'évaluation collective, par groupe d'enseignants, à l'issue des sessions collectives ou à l'issue des bilans.

Les bilans consistent en un accrochage ou une présentation du travail réalisé durant le semestre. Le jury de bilan est composé de trois enseignants minimums nommés par la direction. Il attribue les crédits nécessaires. D'autres enseignants peuvent assister au bilan afin de procéder à leur évaluation en tant qu'enseignant référent et/ou responsables d'ARC. La réunion qui suit le bilan permet une attribution collégiale de crédits à laquelle participent la direction des études, la chargée de la scolarité et les délégués étudiants.

Redoublement et rattrapage

En raison de la nature spécifique de l'enseignement, aucun rattrapage n'est programmé de manière automatique mais leur possibilité est laissée à l'appréciation de chaque enseignant.

L'absentéisme, à moins d'un certificat médical le justifiant, autorise l'équipe pédagogique à prononcer l'abandon ou l'exclusion d'un étudiant en cours de semestre ou à l'issue de celui-ci.

Un seul redoublement par cycle est autorisé en raison de l'échec à la validation d'un semestre ou de l'échec à des rattrapages.

L'absentéisme à un cours, à un contrôle continu, ou à un examen final entraîne automatiquement la non-obtention des crédits.

En-dessous de 24 crédits aux semestres 1, 3, 4, 5, 7, 8, de 30 crédits aux semestres 2 et 9, de 15 crédits au semestre 6, l'étudiant est en situation de redoublement ou de réorientation. Le redoublement est une possibilité exceptionnelle laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. L'étudiant est exclu de l'établissement si celui-ci a déjà bénéficié d'un redoublement au cours du même cycle.

Toute pression de la part de l'étudiant ou de ses proches effectuées sur le personnel enseignant et administratif visant à modifier une note ou contester une décision de l'équipe pédagogique relative à l'évaluation constituent une forme de harcèlement moral et peut faire l'objet de poursuites disciplinaires.

La note locale

L'attribution d'une note (de 0 à 20) qualifie les crédits. En cas de note inférieure à 10, les crédits ne sont pas attribués. Dans ce cas, selon les disciplines et le semestre concernés, certains rattrapages sont programmés. La possibilité de proposer un rattrapage est laissée à l'appréciation de chaque enseignant.

Code de notation européen

Le système de notation ECTS par niveaux calculés en pourcentages (quels que soient l'échelle et le niveau des notes en vigueur) ne peut être strictement appliqué à l'Ésban, le nombre d'étudiants n'étant pas suffisamment important. La solution la plus convaincante et qui a été adoptée, reste celle de la correspondance par gradation de l'échelle de notation de 0 à 20, telle que décrite ci-dessous :

Note > Note ECTS : Commentaire / Résultat / Évaluation

0-6,9 > F : Confus, très peu de connaissances, mauvaise compréhension des enjeux / FAIL / Échec

07-9,9 > FX : Confus, compréhension limitée, manque de capacité d'analyse / FAIL / Échec

10-10,9 > E : Des connaissances à développer, une compréhension partielle des enjeux / PASS / Passable

11-11,9 > D : Bonne compréhension, de bonnes connaissances mais une analyse à affiner / PASS / Satisfaisant

12-13,9 > C : Bonnes connaissances, analyse correcte, un travail cohérent / PASS / Bien

14-15,9 > B : Très bonne compréhension, un travail clair et ciblé / PASS / Très bien

16-16,9 > A : Très bonne compréhension, une analyse juste, un travail clair et ciblé / PASS / Excellent

17-20 > A+ : Un travail remarquable montrant perspicacité et originalité / PASS / Excellent

Quand un élève ne se rend pas à l'examen ou ne participe pas à l'évaluation finale correspondant au cours suivi, figure la mention « Absent » si l'étudiant apporte une justification valable de l'absence (certificat médical) et « Échec-0 » si l'étudiant ne fournit aucune raison valable. La mention « Echec-0 » ne permet pas de rattrapage. Un redoublement ou une réorientation peut être envisagé par l'équipe pédagogique.

Les rattrapages

Il est à noter que l'accès au rattrapage n'est pas automatique, notamment pour cause d'absences répétées et/ou de longue durée sans justificatifs, mais fait l'objet d'une décision de l'enseignant concerné et de l'équipe pédagogique.

La note de rattrapage est la moyenne de la note donnée à la qualité du travail pondérée par la note donnée à l'assiduité. Il appartient à chaque étudiant de se renseigner sur les modalités de rattrapage mises en place dans le cours concerné.

L'obtention de 0 crédit dans une ou plusieurs disciplines à la suite des examens et des bilans, ne donne pas accès au rattrapage. Dans le cadre d'Erasmus, le rattrapage s'effectue obligatoirement dans l'établissement partenaire.

La présence

La présence aux cours et à l'ensemble des propositions pédagogiques est obligatoire pour chaque année. L'assiduité et l'implication représentent un des critères d'évaluation de chaque enseignement. En cas d'absences répétées et/ou de longue durée, sans justificatifs, l'équipe pédagogique pourra considérer que l'acquisition des compétences est fortement compromise et donc l'évaluation impossible.

L'abandon de l'étudiant est acté en réunion de bilan par l'équipe pédagogique et mentionné sur le relevé de notes du semestre concerné. Les justificatifs d'absence sont à déposer au service de la scolarité. Par ailleurs, une information orale est à donner aux enseignants et au coordinateur d'année.

Consultation des copies et procédure de réclamation

Les étudiants ont le droit de consulter leur copie, sur demande au service de la scolarité. En cas de réclamation, ils peuvent solliciter un entretien avec l'enseignant responsable de l'enseignement dans un premier temps. Dans un second temps, en cas de non résolution de la réclamation, ils peuvent formuler leur demande par écrit à la direction en exposant les motifs de leur réclamation.

Plagiat-contrefaçon

Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon (plagiat) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales. Le non-respect de ces consignes peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement. Des poursuites pénales peuvent également être engagées.

Cycle 1

La licence et le DNA

Évaluation et réglementation

Année 1 – Semestres 1 et 2

L'enseignement aux semestres 1 et 2 est organisé selon un planning de cours et de projets hebdomadaire.

Une participation active et assidue à tous les enseignements est obligatoire. En aucun cas des crédits ne pourront être délivrés si l'étudiant est noté absent à tout ou partie des enseignements sans justifications. L'assiduité fait partie des critères d'évaluation et le conseil de classe de fin de semestre se réserve le droit de mettre fin au cursus d'un étudiant noté absent de façon récurrente. Un seul redoublement par cycle est autorisé.

Si l'absence est justifiée, le conseil de classe se réserve le droit de proposer un redoublement ou une réorientation à l'étudiant pour une meilleure poursuite de ses études.

Chaque enseignant attribue les crédits sous la forme d'évaluation précisée dans chaque fiche de cours du catalogue de cours. Les crédits de bilan du semestre 1 constituent une moyenne générale à partir des notes obtenues dans chaque matière.

L'attribution d'une note (de 0 à 20) qualifie les crédits. En cas de note inférieure à 10, les crédits ne sont pas attribués. Dans ce cas, selon les disciplines et le semestre concernés, des rattrapages sont programmés (voir le paragraphe *Rattrapages*)

Les crédits de bilan du semestre 2 sont attribués collégalement par l'équipe pédagogique d'après un accrochage d'un choix de travaux.

L'assiduité, l'implication et la motivation comptent particulièrement dans l'attribution de ces crédits de bilan.

Les étudiants doivent apporter une attention particulière à l'accompagnement théorique et iconographique autour de leurs recherches et travaux personnels (documentation, carnet de recherches, références théoriques, appareil critique...) formalisé par un dossier réalisé tout au long de l'année servant notamment à candidater dans d'autres écoles à l'issue du S2, pour un stage ou une mobilité Erasmus.

Passage aux semestres 2 et 3

L'obtention de 24 crédits est nécessaire pour le passage au semestre 2. Le rattrapage des 6 crédits

manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 2 selon les modalités définies par chaque enseignant. L'absentéisme ne peut en aucun cas être rattrapé.

Si l'étudiant a obtenu moins de 24 crédits, l'équipe pédagogique peut émettre une proposition de réorientation dès la fin du semestre 1 ou de redoublement. Il appartient à chaque étudiant en difficulté dès le semestre 1 ou durant le semestre 2 de prendre ses dispositions afin d'envisager des possibilités de réorientation. En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante; cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.

60 crédits sont nécessaires pour le passage en semestre 3. Il n'y a pas de rattrapage programmé pour accéder au semestre 3. Si l'étudiant a obtenu moins de 60 crédits à l'issue du semestre 2, l'équipe pédagogique peut émettre une proposition de réorientation ou de redoublement.

Entre 0 et 23 crédits, à l'issue du semestre 1 ou du semestre 2, l'étudiant est en situation de redoublement ou d'exclusion. L'équipe pédagogique, lors du conseil de classe, décidera de l'accepter à nouveau dans l'établissement ou pas, pour l'année qui suit. Un résultat de 0 crédit entraîne automatiquement la non-acceptation de l'étudiant à se réinscrire l'année suivante, sauf raisons médicales. La décision est prise par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le redoublement ne peut être proposé qu'une seule fois.

Lorsque l'étudiant est en rattrapage, en cas d'échec à celui-ci, il est déclaré comme en situation de redoublement ou d'exclusion. Le conseil pédagogique décidera de l'accepter à nouveau dans l'établissement ou pas, pour l'année qui suit.

Année 2 – Semestres 3 et 4

Aux semestres 3 et 4, chaque enseignant attribue individuellement les crédits à l'issue de ses cours et/ou de sa session selon les modalités d'évaluation précisées dans la fiche de cours du catalogue de cours.

Les bilans des semestres 3 et 4 s'organisent comme une présentation spatiale, documentaire et orale auprès d'un jury. La présentation s'accompagne d'un carnet de bord. Les étudiants

doivent apporter une attention particulière à l'accompagnement théorique et iconographique autour de leurs recherches et travaux personnels (documentation, carnet de recherches, références théoriques, appareil critique...). La présentation des travaux et recherches depuis la deuxième année est requise pour le DNA en complément de l'accrochage des réalisations plastiques.

Un stage est obligatoire durant cette année d'études. Les crédits de stage sont attribués au semestre 6. Le rapport de stage consiste en une fiche recto écrite synthétisant l'influence que cette expérience a pu avoir sur le cursus d'études de l'étudiant. Des éléments oraux sont également donnés lors du passage du bilan en S4, S5 ou S6.

Passage au semestre 4

L'obtention de 84 crédits est nécessaire pour le passage au semestre 4. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 4 selon les modalités définies par chaque enseignant. L'absentéisme ne peut en aucun cas être rattrapé.

Si l'étudiant a obtenu moins de 24 crédits, l'équipe pédagogique peut émettre une proposition de réorientation dès la fin du semestre 3 ou de redoublement. Il appartient à chaque étudiant en difficulté dès le semestre 3 ou durant le semestre 4 de prendre ses dispositions afin d'envisager des possibilités de réorientation. L'absence à tout ou partie d'une session de 2^e année n'est pas rattrapable.

L'étudiant disposant de 120 crédits européens à l'issue des quatre premiers semestres obtient le certificat d'études d'arts plastiques. Un seul redoublement par cycle est autorisé.

Passage au semestre 5

114 crédits minimum sont nécessaires pour le passage en semestre 5. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 5. En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante; cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative. Un seul redoublement par cycle est autorisé.

Année 3 – Semestres 5 et 6

L'étudiant doit choisir deux ARC et un projet d'exposition dès le début du semestre 5 et deux enseignants référents pour son suivi de projet personnel. Il n'est pas autorisé à changer de professeurs référents en cours d'année. Il est possible de changer d'ARC

d'une année sur l'autre, dans la limite des places disponibles et avec l'accord de l'enseignant responsable. Une participation active et assidue dans les enseignements théoriques est impérative (histoire, théorie des arts et langue étrangère). La présentation des travaux et recherches depuis la deuxième année est requise pour le DNA en complément de l'accrochage des réalisations plastiques ainsi qu'un document écrit issu d'un des projets pédagogiques effectués au cours du premier cycle.

Cet ensemble peut comprendre: notes, maquettes, dessins préparatoires, esquisses, textes, etc. dont la forme sera déterminée avec le coordinateur d'année. Cette présentation anticipera également l'ébauche de la problématique de recherche personnelle que l'étudiant envisage de développer à partir de la quatrième année, s'il souhaite se présenter au DNSEP de l'Ésban.

Passage au semestre 6

30 crédits d'enseignement sont attribués au semestre 5 et 15 crédits au semestre 6. L'obtention de 150 crédits est nécessaire pour le passage en semestre 6. Il n'y a pas de rattrapage programmé pour le semestre 6 (fin de 1^{er} cycle et présentation au diplôme).

Une rencontre est organisée au cours du semestre 6 entre les étudiants et un ou deux invités extérieurs, reconnus pour leur implication dans le monde de l'art contemporain et/ou de l'enseignement culture autour d'un accrochage préparant leur passage au diplôme.

Le bilan des semestres 5 et 6 se fait dans les conditions du diplôme, soit 30 mn de présentation devant deux jurys différents: l'un constitué des personnalités invitées, l'autre du jury de bilan. Ce dernier délivre seul les crédits.

Présentation au diplôme

La présentation de l'étudiant à l'épreuve du Diplôme National d'Art (DNA) est subordonnée à l'obtention de 165 crédits lors du bilan de fin de semestre 6. Tous les crédits européens correspondant à un cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme, doivent être obligatoirement validés avant la présentation du diplôme.

Cette épreuve donne lieu à l'attribution de 15 crédits. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Les étudiants qui ne disposent pas des 165 crédits sont autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement dans la limite d'un seul redoublement par cycle.

À l'issue de cette épreuve, l'étudiant a obtenu 180 crédits, il est alors titulaire du Diplôme National d'Art (DNA). Les étudiants qui n'obtiennent pas tous les crédits européens attachés aux épreuves des diplômes sont autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement et à repasser les épreuves du diplôme. En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante, cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.

Modalités de l'épreuve du DNA

L'épreuve du DNA consiste en un entretien avec le jury à partir d'une présentation des travaux de recherche plastique réalisés durant le premier cycle ainsi que d'un écrit produit dans le cadre d'un ARC ou d'un projet du S5 ou S6 au choix. Cet écrit consiste en 4/5 pages maximum, une bibliographie, et est encadré par le responsable de l'ARC ou du projet. La durée de l'épreuve est de 30 minutes.

Le jury est nommé par la direction de l'établissement et comprend trois membres: un enseignant représentant l'établissement

et deux personnalités invitées; le président du jury est l'une de ces deux personnalités. À l'issue de ces épreuves, le jury délibère sur l'attribution du DNA et attribue les crédits correspondants. Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Les critères nationaux d'évaluation sont:

- Présentation formelle et critique des travaux
- Origine et évolution du projet
- Inscription culturelle du travail
- Qualité des réalisations

Validation et résultats

15 crédits sont attribués au candidat lors de l'obtention du DNA.

Aucun autre crédit ne peut se substituer aux 15 crédits attachés à l'obtention du DNA.

À l'obtention du DNA, l'étudiant a obtenu 180 crédits.

La non-obtention du diplôme entraîne un redoublement. La non-présentation à l'examen doit faire l'objet d'un certificat médical.

En cas de redoublement, les crédits d'enseignements obtenus sont acquis et conservés l'année suivante cependant une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.



Exposition des étudiants de 1^{re} année dans le cadre de la Journée portes ouvertes 2019 © Myr Muratet / Ésban

Cycle 2

Master et DNSEP

Modalités d'accès en second cycle

L'admission en semestre 7 est subordonnée à :

- l'obtention du DNA et des 180 crédits
- l'avis favorable de la commission d'admission en second cycle.

La commission comprend au moins trois professeurs du cycle nommés par la direction. L'un des professeurs est titulaire d'un diplôme de doctorat. Le président de la commission est désigné par la direction de l'établissement parmi ses membres.

La commission d'admission en deuxième cycle se réunit valablement si au moins trois de ses membres sont présents. Les avis sont donnés à la majorité absolue de ses membres.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction. La décision de refus est motivée.

Il est attendu du candidat à l'admission en 2nd cycle une présentation-bilan des travaux effectués lors de son 1^{er} cycle ainsi qu'une note d'intention concernant le projet qu'il souhaite réaliser en Master.

L'emploi du temps se répartit entre des cours théoriques obligatoires pour tous et plusieurs modules d'enseignement au choix : le suivi d'un ARC et des séminaires en M1 permet une spécialisation progressive tandis que le pôle Pratiques de l'exposition est obligatoire pour tous les étudiants. Il se compose de projets d'expositions menés par les enseignants. Un projet du pôle Pratique de l'Exposition doit être obligatoirement suivi durant la 4^e année. Il est possible de changer d'ARC d'une année sur l'autre, dans la limite des places disponibles et avec l'accord de l'enseignant responsable. Par ailleurs, l'étudiant doit choisir trois professeurs référents pour son suivi de projet, parmi lesquels son directeur de mémoire. Il n'est pas possible de changer de professeurs référents en cours d'année. Il est en revanche autorisé de choisir des enseignants référents différents chaque année.

Année 4 – Semestres 7 et 8

L'étudiant doit commencer la rédaction du mémoire dont la soutenance aura lieu au début du semestre 10.

Durant l'année de M1, un ou plusieurs stages, obligatoires, permettent une immersion dans

le monde professionnel. Le rapport de stage consiste en une fiche recto écrite synthétisant l'influence que cette expérience a pu avoir sur le cursus d'études de l'étudiant. Des éléments oraux sont également donnés lors du passage du bilan en S8.

L'année de M1, grâce au programme ERASMUS+, permet également de suivre une partie de sa scolarité à l'étranger grâce à une vingtaine d'accords interinstitutionnels avec des universités et écoles des beaux-arts.

Modalités d'évaluation

Les évaluations ont lieu durant les bilans de fin de semestre. Chacun des trois professeurs référents attribue ses crédits auxquels s'ajoutent :

- des crédits relatifs aux enseignements théoriques,
- des crédits relatifs aux séminaires suivis,
- des crédits de participation aux projets d'exposition,
- des crédits relatifs au suivi des ARC,
- des crédits collégiaux de bilan.

Passage au semestre suivant

L'obtention de 24 crédits est nécessaire pour le passage en semestre 8. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 8.

L'obtention d'un minimum de 54 crédits est nécessaire pour le passage en semestre 9. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 9.

Il est à noter que l'accès au rattrapage est autorisé en fonction de l'assiduité de l'étudiant constatée par l'équipe pédagogique durant le semestre concerné. Sa programmation fait l'objet d'une décision de l'enseignant concerné et de l'équipe pédagogique et tout à fait exceptionnel à ce niveau du cursus. Un rattrapage ne peut être proposé à un étudiant noté absent par l'équipe pédagogique.

Un seul redoublement par cycle est autorisé.

Le mémoire de Master

Le mémoire se prépare dès le début du semestre 7 du Master I, pour une soutenance orale prévue au début du semestre 10 du Master 2.

Un directeur de mémoire est choisi par l'étudiant parmi l'équipe pédagogique. La coordination des mémoires est assurée par l'enseignante en littérature et l'enseignante en art contemporain.

Le mémoire est une partie essentielle du projet que l'étudiant élabore en 2nd cycle : il constitue l'une des étapes du travail de recherche et de création que l'étudiant développe du semestre 7 au semestre 10.

Il témoigne d'une pensée critique et problématisé un questionnement strictement lié au travail artistique. Il rend compte du cheminement et du positionnement de l'étudiant vis-à-vis des hypothèses soulevées. Le mémoire comporte un écrit de 30 pages, une iconographie, une bibliographie/filmographie, et éventuellement des annexes (entretiens, documents de recherche). La forme du mémoire constitue en elle-même un objet de recherche pour l'étudiant en art : les formes expérimentales, autres que la dissertation, sont fortement encouragées. L'écrit peut donc s'articuler avec des éléments sonores et visuels, des documents, des liens Internet, etc. L'écriture elle-même peut faire l'objet d'une approche expérimentale et mêler différents genres et registres, tels que l'enquête, l'expression poétique et fictionnelle, etc.

L'articulation de ces différentes formes d'expression peut aboutir à une édition, une installation, une vidéo, un site Internet, etc. La présentation du mémoire peut également relever d'une approche dynamique et donner lieu à une performance.

Conformément aux recommandations du Ministère de la Culture et de la Communication (note DGCA du 3 juin 2013), l'évaluation du mémoire porte sur :

- l'originalité du sujet et de son traitement,
- son inscription dans un champs de pensée,
- la capacité de l'étudiant à adopter un point de vue critique,
- l'étendue et la pertinence de la bibliographie,
- la qualité rédactionnelle et formelle du mémoire,
- l'articulation avec le travail plastique,
- la qualité de l'entretien avec le jury.

Étapes du travail lié au mémoire

M1 – semestre 7

Choix du sujet, recherche documentaire, réflexion sur la forme du mémoire. Élaboration de la bibliographie/filmographie. Élaboration d'un premier plan du mémoire et d'une première ébauche de forme.

M1 – semestre 8

Élaboration d'un plan détaillé, précisant la forme que prendra le mémoire. Rédaction et articulation avec les éléments non textuels.

M2 – semestre 9

Fin du travail de rédaction et de mise en forme. Dépôt du mémoire. Préparation de la soutenance orale.

M2 – semestre 10

Soutenance orale.

Année 5 – Semestres 9 et 10

L'obtention de 270 crédits d'enseignement à la fin du semestre 9 est nécessaire pour se présenter aux épreuves du diplôme. Il n'y a pas de rattrapage programmé pour le semestre 9 (fin de 2nd cycle et présentation au diplôme). Tous les crédits européens correspondant à un cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme, doivent être obligatoirement validés avant la présentation du diplôme.

Les étudiants qui n'obtiennent pas tous les crédits européens attachés aux épreuves des diplômes sont autorisés à s'inscrire à nouveau dans l'établissement et à repasser les épreuves du diplôme.

En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante, cependant, sauf dérogation pour projet validé par la direction, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative.

Modalités d'évaluation

Les évaluations ont lieu durant le bilan de fin de semestre 9 ou début de semestre 10. Chacun des trois professeurs référents attribue ses crédits auxquels s'ajoutent :

- des crédits relatifs aux enseignements théoriques,
- des crédits relatifs à la finalisation du mémoire.

Modalités de l'épreuve du DNSEP

La présentation de l'étudiant aux épreuves est subordonnée à l'obtention de 270 crédits d'enseignement.

Le diplôme est constitué de deux épreuves : la soutenance du mémoire au début du semestre 10 qui donne lieu à 5 crédits et la présentation des travaux artistiques à la fin de celui-ci qui donne lieu à l'attribution de 25 crédits. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Les diplômés peuvent être accompagnés de mentions ou de félicitations.

Pour les notes supérieures ou égales à 14 et inférieures à 16, le jury distingue une qualité particulière du travail par une mention.

Pour les notes supérieures ou égales à 16, le jury accorde les félicitations.

Les candidats peuvent obtenir communication de leur note et de l'appréciation

portée par le jury sur le procès-verbal sur demande écrite auprès de la direction de l'établissement.

Soutenance du mémoire

Elle a lieu au début du semestre 10.

La durée de l'épreuve est de vingt minutes.

Le mémoire doit être édité en trois exemplaires papier et un en format numérique et adressé aux deux membres du jury un mois avant la soutenance. Un des exemplaires est destiné à la bibliothèque de l'école.

Le jury est constitué de deux membres dont l'enseignant représentant l'établissement et l'une des quatre personnalités qualifiées extérieures du jury de l'épreuve de présentation des recherches et créations artistiques. L'un des deux est titulaire d'un doctorat. La soutenance comprend un échange avec les membres du jury et donne lieu à l'attribution de 5 crédits lors de la délibération finale du diplôme.

À l'issue de la soutenance du mémoire, les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire établissent un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique.

En fin de semestre 10, le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation des travaux de recherche et création artistiques. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du diplôme national d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il attribue les crédits correspondants au mémoire et au travail plastique.

Épreuve de présentation des recherches et créations artistiques

La durée de l'épreuve est de quarante minutes.

Le jury nommé par la direction de l'établissement est composé de cinq membres: un enseignant représentant l'établissement et quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement. Le président du jury est désigné par la direction de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

L'évaluation du candidat lors de l'épreuve est effectuée à partir d'une présentation des travaux de recherche et création artistique.

Elle donne lieu à l'attribution de 25 crédits.

Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique se réunit valablement si au moins quatre membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

La non-obtention du diplôme entraîne un redoublement qui ne peut être proposé qu'une fois. La non-présentation à l'examen doit faire l'objet d'un certificat médical.

En cas de redoublement, les crédits obtenus sont acquis et conservés l'année suivante; cependant, une présence assidue et active lors des enseignements est impérative. Un seul redoublement par cycle est autorisé.

À l'issue de ces épreuves, l'étudiant a obtenu 300 crédits, il est alors titulaire du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), conférant grade de Master.

Les critères nationaux d'évaluation sont:

- Présentation formelle et critique des travaux
- Origine et évolution du projet
- Inscription culturelle du travail
- Qualité des réalisations

Le supplément au diplôme est délivré depuis l'année 2014 en même temps que le diplôme. Il a pour objectif de donner une lisibilité claire du parcours et des acquis de l'étudiant, à un niveau international. Il récapitule les enseignements suivis et crédits obtenus en 2nd cycle, les expériences de mobilité et de stage de l'étudiant. Il informe sur les objectifs pédagogiques du cursus et les modes d'évaluation de l'établissement.



Atelier «Édition», site des Oliviers de l'Ésban © Myr Muratet / Ésban

La personnalisation et l'accompagnement des parcours

Selon la situation des étudiants et leurs souhaits, avec une validation de l'équipe pédagogique, des rythmes, des durées et des formes d'apprentissage sont proposés aux étudiants.

L'année de césure

Conformément à la circulaire du 22 juillet 2015 et au décret du 8 mai 2018, l'année de césure à l'Ésban s'étend sur une année universitaire. Elle est accessible dès la fin de l'année 1 sous réserve de l'obtention des 60 crédits annuels. Elle n'est pas comptabilisée dans le cursus LMD (Licence-Master-Doctorat).

A l'Ésban, elle se situe entre la 1^{re} et la 2^e année, et entre la 3^e et la 4^e année.

Ce temps de césure permet aux étudiants d'établir un programme visant à préciser leur insertion professionnelle ou leur orientation. La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- 1) Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2) Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3) Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4) Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

Les étudiants souhaitant s'inscrire dans cette démarche présentent un dossier devant une commission comprenant :

- le parcours scolaire,
 - les résultats de l'année,
 - le projet prévu pour l'année de césure avec lettres d'engagement des structures dans le cadre de stages ou de formations complémentaires.
- La commission est composée de la directrice générale et/ou de la directrice des études et de deux enseignants minimums. Celle-ci émet un avis. La décision définitive revient à la directrice de l'établissement. Dans tous les cas, l'avis favorable sur l'année de césure entraîne l'avis favorable sur l'admission en année supérieure au retour de la césure de l'étudiant.

Le critère de décision correspond à la pertinence du projet présenté par l'étudiant en regard de compétences à acquérir pour son insertion professionnelle et/ou d'éléments facilitant sa décision de poursuite d'études.

L'étudiant admis en année de césure s'inscrit administrativement à l'école et s'acquitte de ses droits d'inscription.

À noter que les stages à l'étranger ne donnent pas droit à des bourses Erasmus.

Le bi-cursus

Dans le cadre de sa politique de suivi de personnalisation des parcours, l'école accorde une importance particulière aux étudiants souhaitant poursuivre un bi-cursus : un cycle à l'Ésban et une formation, notamment universitaire. Dans ce cadre, et uniquement en collaboration étroite avec la direction des études et l'équipe pédagogique, des équivalences et/ou aménagement d'emplois du temps sont mis en œuvre, formalisés par un contrat d'étude personnel.

Diplôme d'établissement Production

La formation Production s'adresse à des diplômés ou à des étudiants inscrits en 2nd Cycle dans les écoles supérieures d'art préparant au DNSEP Art ou Design.

Elle propose une formation dans le champ de la régie et de la production des œuvres et des expositions telles que pratiquées en milieu artistique (Centres d'art, Frac, Musées, Galeries, Lieu d'exposition), mais aussi au sein de Sociétés de Transports ou encore d'agences de production d'expositions, d'œuvres et d'évènements.

L'accompagnement des parcours Contrat d'études

Les contrats d'études sont émis par le service des études à l'intention des étudiants redoublants, salariés, en césure, et suivant un bi-cursus.

En accord avec le coordinateur d'année et les professeurs référents, un contrat d'études est signé avec l'étudiant présentant une des situations énumérées ci-dessus. Celui-ci détaille les enseignements que l'étudiant doit suivre avec assiduité, les crédits manquants et/ou les aménagements d'emploi du temps et donc

d'obtention de crédits, les attendus en cas de stages ou de contrats de travail l'éloignant momentanément de l'établissement. Le contrat peut également préciser le contenu d'une année de césure.

En outre, une attention particulière est portée aux publics ayant des contraintes spécifiques et notamment :

- les étudiants salariés dont le cas est traité de manière individuelle. Ils doivent se présenter au service de la scolarité et fournir une copie de leur contrat mentionnant leurs horaires de travail. Après un entretien avec la direction des études et leur coordinateur d'année, ils pourront bénéficier, dans la mesure du possible, d'un aménagement de leur temps scolaire qui peut prendre des formes diverses. Il leur appartient de se signaler auprès de chaque enseignant et de s'informer des modalités d'apprentissage et d'évaluation mises en place par l'enseignant;

- les étudiants en situation de handicap voient leur temps de préparation et de présentation adapté sous réserve de l'analyse et de la préconisation de la CDAPH départementale. Ces derniers doivent adresser leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et en informer l'établissement.



Préparation d'une soutenance de DNSEP, 2019 © Marvina Scarpellini / Ésban

Les stages

Le cursus d'études comprend deux périodes de stages obligatoires : au premier cycle, durant les semestres 3 à 6 et au second cycle, durant les semestres 7 et 8. Ils doivent se dérouler obligatoirement durant les vacances et peuvent être multipliés durant les mois d'été.

Au second cycle, un ou plusieurs stages sont obligatoires dans des lieux institutionnels ou privés : musée, centre d'art, frac, galeries, etc., afin d'appréhender les enjeux de l'exposition, à la fois sur les plans technique, administratif et conceptuel. Ces stages présentent le double avantage de confronter l'étudiant, d'une part, au travail professionnel de manipulation et d'accrochage des œuvres et, d'autre part, de s'imprégner de la scène artistique contemporaine en collaborant directement avec des artistes, des commissaires d'exposition ou des conservateurs de musée.

En France ou à l'étranger, le choix des stages est largement déterminé par le projet personnel de l'étudiant. Les stages ont plusieurs objectifs :

- permettre à l'étudiant de poursuivre et d'affiner des questions posées par son projet de recherche personnel
- participer à la vie de la structure (lieux de création et de diffusion de l'art, du spectacle ou de l'édition...) et se familiariser avec son fonctionnement tant artistique et technique qu'administratif. Cette immersion dans le milieu professionnel donne l'occasion à l'étudiant de sortir de son atelier et de confronter ses méthodes de travail à d'autres approches.
- mettre en relation la formation des étudiants avec les exigences de l'entreprise. Il s'agit alors d'apporter un nouveau regard sur celle-ci en produisant un projet artistique au terme de quelques semaines de présence tout en respectant les contraintes définies par le contexte.

Ces différents types de stage soulèvent ainsi l'opportunité de travailler « avec » : avec l'équipe de la structure d'accueil, avec des artistes, avec des objectifs professionnels qui se conjuguent ainsi avec les compétences de l'étudiant.

Les stagiaires font l'objet d'un suivi régulier de la part de leurs professeurs, qui sont également en contact avec le ou les responsables désignés dans la structure d'accueil pour encadrer le stagiaire.

Le rapport de stage consiste en une fiche recto écrite synthétisant l'influence que cette expérience a pu avoir sur le cursus d'études de l'étudiant. Des éléments oraux sont également donnés lors du passage du bilan en S4, S5 ou S6 et S8.

Une convention de stage est établie entre les organismes d'accueil et l'école. Cette dernière se réserve le droit de ne pas valider une convention si elle juge que le contenu du stage ne correspond pas au projet pédagogique développé dans l'école.

Avant toute prise de décision, vous devez consulter le guide des stages, téléchargeable sur notre site web, esba-nimes.fr à la rubrique « Professionnalisation ».

Les étudiants en séjour Erasmus au semestre 3 ou 4 ou au semestre 7 ou 8 sont fortement incités à réaliser leur stage dans le cadre de leur séjour à l'étranger.



Préparation d'une soutenance de DNSEP, 2019 © Marvina Scarpellini / Ésban

Les échanges internationaux

L'Ésban mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement des relations internationales. La stratégie internationale de l'établissement privilégie trois axes :

- le développement des mobilités étudiantes, enseignantes et du personnel,
- la participation à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur artistique,
- la reconnaissance de l'établissement et son inscription dans une dynamique méditerranéenne, européenne et mondiale.

Cette stratégie se décline en des actions très diverses (développement des échanges universitaires, enseignement obligatoire de l'anglais, voyages pédagogiques...) et qui se déploient dans plusieurs domaines : la formation, la recherche, ou encore l'insertion professionnelle.

Erasmus +

Titulaire de la Charte Erasmus+, l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est habilitée, pour la période 2014-2020, à encadrer des mobilités en provenance ou à destination d'établissements d'enseignement supérieur ou d'organismes publics ou privés de l'Union européenne ou de l'Espace Économique Européen.

Grâce à ce programme, il est offert la possibilité aux étudiants de 2^e et 4^e années, d'effectuer un séjour d'études « diplômant » d'un ou deux semestres dans l'un des nombreux établissements dont elle est partenaire. Ces établissements lui sont associés par un accord bilatéral qui définit la durée de la mobilité et le nombre de participants. Avant leur départ, les étudiants choisissent un certain nombre d'unités pédagogiques. Lors de leur mobilité, ils doivent se soumettre aux procédures de contrôle en vigueur dans l'établissement d'accueil. La période d'études passée à l'étranger est ensuite reconnue grâce au Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS) adopté par la majorité des établissements d'enseignement supérieur européens. La durée de la mobilité Erasmus études est de 3 mois minimum, 12 mois maximum.

Les étudiants en provenance des établissements associés sont accueillis par la chargée des relations internationales qui les aide dans leur recherche de logement et pour les différents aspects de la vie quotidienne. L'équipe pédagogique leur fournit un accompagnement et un suivi personnalisés qui leur permet de mener leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Les stages en Europe sont ouverts aux étudiants de 2^e et 4^e années. L'objectif étant de permettre aux étudiants d'élargir leurs expériences au contact de professionnels du milieu de l'art, d'institutions culturelles ou d'entreprises. Discuté avec les enseignants, le choix des stages est largement déterminé par le projet personnel de l'étudiant. La durée de la mobilité Erasmus Stage est de 2 mois minimum, 12 mois maximum.

Toutes les mobilités Erasmus peuvent donner lieu à un financement. Celui-ci pourra être total ou partiel (2 mois minimum pour les stages, 3 mois maximum pour les études).

Les mobilités Erasmus figurent systématiquement dans le supplément au diplôme (remis en fin de cycle).

Destinées en priorité aux étudiants, les mobilités Erasmus sont également proposées aux enseignants et au personnel administratif et technique, dans le but d'améliorer la connaissance réciproque des établissements et d'intensifier les coopérations.

Taux pour la mobilité étudiantes Erasmus (en €)

Pays de destination	Fourchette Bourses Étude	Fourchette Bourses Stage
Groupe 1 Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume Uni, Suède,	300 €/ mois	450 €/ mois
Groupe 2 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	250 €/ mois	400 €/ mois
Groupe 3 Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	200 €/ mois	350 €/ mois

Tout étudiant souhaitant recevoir une ou plusieurs de ces bourses est auditionné par les membres de la Commission International, auxquels il aura au préalable fourni un dossier de demande de mobilité pour son séjour à l'étranger.

Organisée au minimum deux fois par an, la Commission Relations Internationales réunit la directrice générale, la directrice des études, la directrice administrative, un enseignant par cycle d'études et des représentants étudiants. Les chargées scolarité et international y sont conviées au titre de membres invités. Des personnalités extérieures invitées peuvent également y participer.

La Commission Relations Internationales auditionne les candidats à la mobilité et étudie leur dossier à partir des critères suivants:

1. Pertinence du projet de mobilité (note sur 8)
2. Qualité du dossier de candidature (note sur 6)
3. Compétences linguistiques (note sur 3)
4. Qualité du dossier scolaire (note sur 3)

Chaque membre de la Commission Relations Internationales donne un avis à partir duquel une note est attribuée pour chaque dossier. À l'issue de la commission, la directrice générale décide de l'attribution des bourses et de leur montant, en fonction notamment des fonds disponibles.

Les demandes Erasmus stages sont traitées au fil de l'eau par l'enseignant coordinateur d'année et la directrice des études.

Partenaires

Programme Erasmus

Angleterre

- Solent University, Southampton (1 échange) : solent.ac.uk

Allemagne

- Hochschule für Bildende Künste Dresden, Dresde (1 échange) : hfbk-dresden.de

Belgique

- Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai, Tournai (2 échanges) : actournai.be
- Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, Bruxelles (1 échange) : arba-esa.be
- École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, Bruxelles (1 échange) : lacambre.be
- ERG – École de Recherche Graphique, Bruxelles (1 échange) : erg.be
- École supérieure d'art Le Septantcinq (ESA le 75) : leseptantcinq.be (2 échanges)

Espagne

- Facultad de Bellas Artes, Universidad Complutense de Madrid, Madrid (2 échanges) : ucm.es/info/bbaa
- Facultad de Bellas Artes, Universidad de Salamanca, Salamanca (2 échanges) : usal.es
- Facultad de Bellas Artes, Universitat Politècnica de Valencia, Valence (2 échanges) : bbaa.upv.es

Italie

- Accademia di Belle Arti di Palermo, Palerme (2 échanges) : accademiadipalermo.it
- Accademia di Belle Arti di Venezia, Venise (2 échanges) : accademiavenezia.it
- Accademia di Belle Arti di Urbino, Urbino (2 échanges) : accademiadiurbino.it
- Università IUAV di Venezia, Venise (2 échanges) : iuav.it
- Accademia di Belle Arti Firenze, Florence (1 échange) : accademia.firenze.it

Hongrie

- Moholy-Nagy University of Art and Design, Budapest (2 échanges) : mome.hu
- Budapest Metropolitan University, Budapest (2 échanges) : metropolitan.hu

Grèce

- Aristotle University of Thessaloniki, Thessalonique (2 échanges) : auth.gr/en/arts
- Athens School of Arts, Athènes (2 échanges) : asfa.gr/greek/erasmus/

Pologne

- Faculty of Fine Arts Warsaw, Varsovie (2 échanges) : <https://asp.waw.pl/eng/>

République Tchèque

- Faculty of Fine Arts, Brno University of Technology, Brno (1 échange) : ffa.vutbr.cz

Hors programme Erasmus

Chine

- Luxun Academy of Fine Arts, Shenyang : lumei.edu.cn
- École OFFSHORE de l'ENSA Nancy, Shanghai (2 échanges) : ecole-offshore.org

États-Unis

- University of Massachusetts Lowell, Boston : uml.edu

Égypte

- Académie des Beaux-Arts du Caire, Le Caire : helwan.edu.eg/fineartsen/fenongamela.html

Israël

- Shenkar College of Engineering and Design, Ramat Gan, Tel Aviv : shenkar.ac.il/en

Réseaux auxquels adhère l'Ésban

ELIA Artschools
Art Accord France
ANdÉA
CampusArt

Aides financières

- Bourse Erasmus (pour les mobilités en Europe)
- Bourse de la Région Occitanie (pour les mobilités en Europe et hors Europe)
- Bourse OFAJ (pour des mobilités entre la France et l'Allemagne)

Les étudiants intéressés pour passer une période de leur cursus à l'étranger doivent obligatoirement consulter la rubrique International de notre site web, esbanimes.fr. Ils y trouveront plus d'informations sur les programmes et les modalités de participation.



Atelier © Myr Muratet / Ésban



Présentation de son exposition par Rayyane Tabet, à Carré d'art - musée d'art contemporain de Nîmes, 2019 © Myr Muratet / Ésban

La bibliothèque

La bibliothèque, par les collections et services qu'elle propose, contribue aux objectifs de formation des étudiants. Elle doit notamment leur permettre d'acquérir une bonne connaissance de l'art, de son histoire et des problématiques qui lui sont liées. Une initiation à la recherche documentaire est assurée par la bibliothécaire.

Catalogue en ligne

Le catalogue informatisé est accessible à l'adresse : *esba-nimes.fr* à la rubrique «Bibliothèque».

Il permet de localiser les documents, d'en réserver, de faire des suggestions d'achat, d'avoir accès à son compte lecteur, de consulter des sélections thématiques.

Le catalogue permet d'étendre la recherche à d'autres bibliothèques.

Collections

La bibliothèque de l'école offre des collections diversifiées constituées en étroite collaboration avec l'équipe enseignante. Elles sont le reflet des enseignements dispensés par l'école et de son activité de recherche. Elles doivent en outre permettre aux étudiants de nourrir leurs réflexions personnelles et d'élargir leurs connaissances. 7800 livres, 220 titres de périodiques, et 900 vidéos : le fonds offre une place importante à l'art contemporain mais aussi à l'histoire de l'art et à la culture générale. La section la plus importante concerne les monographies d'artistes qui représentent à elles seules 30 % des titres.



Bibliothèque de l'Ésban © Myr Muratet / Ésban

Services offerts

Consultation sur place libre pour tous publics.
Prêt de documents pour les étudiants et les enseignants de l'école ainsi que pour les étudiants en art de l'Université de Nîmes.
Photocopies, numérisation, visionnage de vidéocassettes et de DVD, accès Internet, outils de bureautique.

Une convention permet l'inscription des étudiants de l'école à la Bibliothèque de l'Université de Nîmes et réciproquement celle des étudiants de l'université à la bibliothèque de l'école.
Sélections thématiques en fonction des cours, des ARC, des séminaires et de l'actualité de l'école.
Prêt entre bibliothèques.

Réseaux

Participation au SUDOC-PS : par le signalement des collections de périodiques de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes dans le catalogue collectif des bibliothèques universitaires : *sudoc.abes.fr*
Participation au réseau BEAR (Bibliothèques d'écoles d'art en réseau)
Participation à la BSAD (Base spécialisée Arts & Design) qui permet de retrouver des références d'articles de revues spécialisées en art et design.

Adresses des catalogues des autres bibliothèques nîmoises :

- Bibliothèque universitaire de Nîmes : https://biumontpellier.hosted.exlibrisgroup.com/primoexplore/search?vid=33UN_VU1&lang=fr_FR&sortby=rank
- Centre de documentation de Carré d'art – Musée : carreartmuseum.centredoc.fr/opac/
- Bibliothèque municipale de Nîmes : bibliotheque.nimes.fr

L'observatoire de l'insertion et de l'orientation

L'observatoire de l'insertion et de l'orientation de l'Ésban s'est constitué à la rentrée 2014 dans le cadre du service des études en liaison avec l'équipe enseignante.

La diffusion d'information

Les Newsletter stages et informations professionnelles sont régulièrement envoyées à chaque étudiant de l'école.

Le Projet d'orientation

Le Projet d'orientation de l'étudiant fait l'objet d'un suivi par entretiens réguliers

Semestre 2 : entretien d'orientation avec la chargée de la scolarité

Semestre 3 et 4 : Entretiens individuels.

Recherche de stages

Semestre 5 et 6 : Entretiens d'orientation de poursuite d'études en 2nd cycle, suivi de candidatures dans les établissements ou d'insertion professionnelle

Semestre 7 à 10 : Entretiens individuels de recherche de stages, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle

Les stages

3 stages durant le parcours sont possibles :

1. le stage d'orientation (Licence)

- permet la découverte d'un secteur d'activité ou d'un métier

- objectifs : confirmer le choix d'orientation ou contribuer à la réorientation

- 3 semaines maximum

- est obligatoire et se déroule en 2^e ou 3^e année.

Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage, et à des crédits de semestre 6. Il n'y a pas de rattrapage possible.

2. le stage d'insertion professionnelle (Licence)

- doit être en lien avec la formation suivie et contribuer à l'élaboration du parcours choisi par l'étudiant

- il n'est pas obligatoire et se déroule en 3^e année.

Pas de minimum de durée.

3. le stage de Master

- 4 semaines minimum

- donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage, et à des crédits de passage en 5^e année.

Il n'y a pas de rattrapage possible.

- est obligatoire et se déroule en 4^e année.

Connaissances de l'environnement professionnel

Toute l'année, des interventions de professionnels ont pour but de fournir aux étudiants une connaissance du milieu socio-professionnel et de permettre un dialogue avec ses représentants.

L'évaluation des formations

L'Ésban propose à ses étudiants de procéder à une évaluation des études à l'issue du premier cycle et du second cycle. Un questionnaire écrit est soumis à l'ensemble des étudiants diplômés.

Chaque enseignement fait également l'objet d'une évaluation par les étudiants à l'issue du semestre de cours.

Par ailleurs, pour les années 1, 2 et 4, un entretien est organisé entre les étudiants délégués de chaque année, la direction des études, la responsable de la scolarité et l'enseignant coordinateur d'année afin d'échanger sur le déroulé des semestres précédents et leur organisation.

Le Comité d'Orientation Pédagogique, Scientifique et de la Vie Étudiante se réunit une fois par semestre. L'instance est consultative et contribue à définir le projet pédagogique de l'établissement. Il est composé de membres de l'équipe élus, de représentants des étudiants, de personnalités invitées et de l'équipe de direction.

Vivre et étudier à Nîmes

Bourses d'études

Les demandes de bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux doivent être faites auprès du CROUS-MONTPPELLIER par Internet sur le site : crous-montpellier.fr

Assistante sociale du crous

Pour tout renseignement relatif aux bourses ou à l'aide sociale, à Nîmes :

Antenne du Service Social CROUS

Unîmes

Rue du Docteur Salan

Tél + 33 (0)4 66 64 18 61 – pour prendre RDV le mercredi de 13h à 16h.

Logement étudiant

Les étudiants peuvent effectuer des demandes entre le 15 janvier et le 30 avril sur le site :

crous-montpellier.fr

2 rue Monteil – Montpellier

Tél. + 33 (0)4 67 41 50 00

À Nîmes, on pourra consulter le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) : orloj.nimes.fr

12 rue de la trésorerie – Nîmes

– lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h

– mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

– vacances scolaires de 9h à 13h et de 14h à 17h

Tél + 33 (0)4 66 27 76 96

(standard + 33 (0)4 66 27 76 80).

Restauration

Les étudiants peuvent se rendre dans les différents restaurants universitaires de la ville, gérés par le CROUS de Nîmes.

Étudiants étrangers

Pour les cartes de séjour : présentation obligatoire lors de l'inscription et fourniture de la copie mise à jour à la Préfecture du Gard
10 avenue Feuchères – Nîmes

Tél + 33 (0)4 66 36 40 40

(délai d'obtention d'un mois)

ou à la préfecture de l'Hérault

Place des Martyrs de la Résistance – Montpellier, languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Les étudiants étrangers hors programme Erasmus doivent justifier de leur propre système de couverture sociale. Les étudiants européens doivent posséder une carte européenne d'assurance maladie à jour. La demande se fait dans leur pays d'origine.

Transports

tangobus.fr

edgard-transport.fr

traineuro.fr/

Allodiscrim et Allosexim

Victime ou témoin de discrimination et de violence sexuelle ou sexiste, agent(e) ou étudiant(e), contactez : allodiscrim.fr
Mentionnez le code d'accès : 1959
culture.allosexisme@orange.fr
n° vert : 0800 10 27 46

Principaux lieux culturels

Liste non exhaustive

La carte Campus Culture est un dispositif donnant accès aux activités culturelles à tarifs privilégiés pour les étudiants nîmois.

Renseignements :

Service Jeunesse de la Mairie de Nîmes - ORLOJ
12 rue de la trésorerie – 30000 Nîmes

Art contemporain / Institutions régionales

- Carré d'art, Nîmes : carreartmusee.com
- Frac Occitanie-Montpellier : frac-om.org
- Centre régional d'art contemporain, Sète : crac.laregion.fr
- Musée international des arts modestes (MIAM), Sète : miam.org
- Musée régional d'art contemporain, Sérignan : mrac.laregion.fr
- Musée d'art moderne, Céret : musee-ceret.com
- La Panacée, Montpellier : lapanacee.org/fr
- L.A.C., Sigean : lac.narbonne.com

Art contemporain / Informations

Pour la totalité des lieux d'art contemporain de la région, consulter :

frac-om.org/aclr/

Musées

- Musée des Beaux-Arts de Nîmes
- Musée archéologique de Nîmes
- Museum d'histoire naturelle de Nîmes nimes.fr
- Musée de la Romanité : museedelaromanite.fr
- Musée Pierre-André Benoît, Alès : ville-ales.fr
- Musée Fabre, Montpellier : museefabre-en.montpellier3m.fr
- Les Abattoirs – musée d'art moderne et d'art contemporain, Toulouse : lesabattoirs.org

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

10 Grand'Rue
30 000 Nîmes
Tél. 04 30 06 12 00
info@esba-nimes.fr
esba-nimes.fr

Ateliers édition et volume
56 rue des Amoureux
30 000 Nîmes

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est un établissement public de coopération culturelle. Il bénéficie du soutien de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture / DRAC Occitanie.

Les programmes Erasmus sont financés avec le soutien de la Commission européenne et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.



Galleries / Associations

- Bienvenue à bord: bienvenue-a-bord.verblog.com
- Galerie Chapelle de la Salamandre
- Galerie Philippe Pannetier: ppgalerie.over-blog.com
- Galerie 4 barbier: galerie4barbier.free.fr
- Galerie Le ZO: zoanima.fr
- Le Spot: lespotnimes.com
- La Vigie: lavigieartcontemporain.unblog.fr
- CACN – centre d'art contemporain: cacncentredart.com

Photographie

- NegPos, Nîmes: negpos.fr
- Le lac gelé, Nîmes: lelacgele.org
- Les Boutographies, Montpellier: lesboutographies.com
- Visa pour l'Image, Perpignan: visapourlimage.com

Musiques actuelles

- PALOMA Scène de musiques actuelles: paloma-nimes.fr

Théâtres

- Théâtre de Nîmes: theatredenimes.com
- Le Périscope: theatre-periscope.fr
- Maison des littératures à voix haute

Cinémas

- Cinéma Sémaphore: cinema-semaphore.fr
- Itinérances, Festival de cinéma d'Alès: itinerances.org

Réseau des médiathèques de Nîmes:
bibliotheque.nimes.fr



Vue de la Maison Carrée depuis Carré d'Art – musée d'art contemporain de Nîmes © Myr Muratet / Ésban



Exposition des diplômés 2019 © Marvina Scarpellini / Ésban